

PROVINCE DE QUEBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE SAINT ANDRÉ DE RESTIGOUCHE

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE.

Que le conseil a adopté le 9 janvier 2023 le règlement numéro 003-2022
règlement relatif au traitement des élus municipaux

Copie du règlement est disponible au bureau municipal.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 10ième jour de janvier de l'an
deux mille vingt-trois.

Karine Dubé
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication Adoption du règlement 003-2022

Je, soussigné, Karine Dubé, greffière trésorière, résidant à Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants savoir :
Magasin Coop, bureau municipal et site Matapédia-les-plateaux

En foi de quoi, je donne ce certificat 10ième jour du mois de janvier 2023.



Karine Dubé
Directrice générale et greffière trésorière